



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

EXTRAIT DES MINUTES D'UNE SÉANCE ORDINAIRE CONSEIL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI, MERCREDI LE 9 JUILLET 2025 À 19 HEURES.

Sont présents(es) :

M. André Guy, Maire de Dolbeau-Mistassini
M. Dave Plourde, Maire d'Albanel
Mme Denise Lamontagne, Mairesse de Ste-Jeanne d'Arc
M. Gilles Dufour, Maire de St-Eugène-d'Argentenay
Mme Guylaine Proulx, Mairesse de Pérignon
M. Jean Morency, Maire de Normandin
M. Mario Biron, Maire de St-Stanislas
Mme Rita Delaunière, Mairesse de Notre-Dame-de-Lorette
M. Stéphane Houde, Représentant de Dolbeau-Mistassini
Mme Sylvie Coulombe, Mairesse de St-Thomas-Didyme
M. Luc Simard, Préfet

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LUC SIMARD, PRÉFET.

Sont absents(es) :

M. Martial Gauthier, Maire de St-Edmond-les-Plaines
M. René St-Pierre, Maire de St-Augustin
M. Vincent Beckert, Maire de Girardville

Invités(es) :

Mme Isabelle Simard, Directrice générale et greffière-trésorière
M. Christian Bouchard, Greffier-trésorier adjoint
M. Tim St-Pierre, Directeur de l'administration
Mme Valérie Laberge, Directrice à l'aménagement du territoire

175-07-25

Adoption des priorités annuelles d'intervention 2025-2026 dans la cadre du Fonds régions et ruralité (FRR)

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1.2 de l'*Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR)* stipule que la MRC de Maria-Chapdelaine doit adopter par résolution ses priorités d'intervention et les transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution n° 287-11-19, le conseil de la MRC a adopté sa *Planification stratégique 2020-2025* dans laquelle on retrouve les priorités d'intervention de la MRC ainsi que les pistes d'actions;

CONSIDÉRANT QUE, sur la base des priorités identifiées dans ladite *Planification stratégique 2020-2025*, le conseil de la MRC convient que celles-ci seront utilisées à titre de priorités d'intervention pour l'année 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE les priorités d'intervention sont les suivantes:

Assurer une gestion territoriale efficace;

Jouer un rôle de facilitateur;

Accroître l'attractivité du territoire;

Maintenir et favoriser l'accessibilité des services;

Développer le transport et les télécommunications;

Instaurer une gouvernance agile, innovante et simplifiée;

Favoriser la participation et la concertation des parties prenantes;

Favoriser une répartition équitable des ressources et des services dans la MRC;

Renforcer nos appuis destinés aux entreprises privées et collectives;

Poursuivre le développement des secteurs économiques;

Développer l'image de marque de la MRC;

Améliorer la communication dans la MRC;

Soutenir la vitalisation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Dufour,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine adopte, à titre de priorités d'intervention pour l'année 2025-2026, les priorités identifiées dans sa *Planification stratégique 2020-2025*, et ce, conformément aux exigences de l'Entente; et,

QUE lesdites priorités annuelles d'intervention soient déposées sur le site Internet de la MRC de Maria-Chapdelaine et également les transmettre au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH).

ADOPTÉE EN DATE DU 9 JUILLET 2025

(SIGNÉ) LUC SIMARD, PRÉFET

(SIGNÉ) CHRISTIAN BOUCHARD, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT